



LIVRET DE RÉOLUTIONS

**41^{ème} Session nationale du
Parlement Européen des Jeunes – France**

18 au 21 novembre 2016

Le Puy en Velay





Procédure d'Assemblée Générale"

1. **Introduction**
2. **Point d'information** – un(e) d'°l°gu°(e)
3. **Discours de défense** – un(e) d'°l°gu°(e). 3 minutes, taper le micro quand il reste 30 secondes.
4. **Discours d'attaque** – un(e) d'°l°gu°(e). 3 minutes, taper le micro quand il reste 30 secondes.
5. **Deux réponses directes**
6. **Débat ouvert** – 4 ou 5 tours de questions par commission. Plusieurs d'°l°gu°(e)s r°pondent.
7. **Discours de résumé** – un(e) ou deux d'°l°gu°(es). 4 minutes
8. **Vote**

Pancartes

Pancarte de commission: Comme pour toutes les autres pancartes, la pancarte de commission doit être aussi levée. A chaque fois qu'un(e) délégué(e) de la commission veut encore parler, la pancarte de comité doit rester levée.

Point d'information: Le bureau demandera à la commission s'ils ont une question sur un point technique.

Point de privilège: Si un(e) délégué(e) en train de parler ne peut pas être entendu(e) à cause d'un bruit ou parce qu'un(e) délégué(e) ne parle pas assez fort, cette pancarte doit être levée. Le ou la délégué(e) devra ensuite répéter sa phrase.

Point de privilège: Si le bureau fait une erreur dans la procédure, le ou la chair lèvera cette pancarte."

Réponse directe: Une fois levée, cette pancarte permet à la commission d'être immédiatement reconnue.



Motion pour une résolution par la Commission des Affaires constitutionnelles (AFCO)

En cas de Brexit, la langue anglaise pourrait perdre son statut de langue officielle au sein des institutions européennes. Comment l'Europe peut-elle, à cette occasion, favoriser l'usage de l'ensemble de son patrimoine linguistique au sein de ces institutions et des États membres ?"

Soumise par : BELGAID Aicha, FAUVEL Wendy, LESBROS Aymeric, GONZALEZ Angèle, MILESI César, OTTMANN Roxane, RACAPÉ Aliénor, SOUMBOU Kiwih et VOIRY Lucile (délégués) *
BENDOUBA Inès et BUSETTI Matteo (présidents de commission) *

Le Parlement Européen des Jeunes,

- A. Affirmant que le résultat du référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne (UE) a remis en question le statut de l'anglais comme langue officielle des institutions européennes,
- B. Rappelant que la Régulation No 1/1958¹ affirme que le Royaume-Uni est le seul État membre ayant annoncé l'anglais comme leur langue officielle dans les institutions européennes,
- C. Gardant à l'esprit que d'après l'Eurobaromètre spécial n°386², l'allemand, l'anglais, l'italien et le français sont les langues les plus parlées parmi les 24 langues officielles de l'UE,
- D. Prenant en considération l'enquête Eurobaromètre de 2012 attestant que 77% des citoyens européens estiment que la capacité à parler plusieurs langues est un atout et devrait être considérée comme une priorité,
- E. Prenant en compte qu'1% du budget annuel de l'UE est alloué à la promotion du multilinguisme sur son territoire,
- F. Notant avec plaisir le rôle proactif des institutions de l'UE dans la promotion de la diversité culturelle et linguistique comme énoncé dans :
 - i. l'article 22 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne³,
 - ii. l'article 3 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne⁴,

¹http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm

² http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_386_fr.pdf

³ http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf

⁴ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A12012E%2FTXT>

- G. Reconnaissant l'importance de programmes éducatifs valorisant la diversité culturelle ainsi que la promotion de l'apprentissage linguistique,
- H. Gardant à l'esprit que 11%⁵ des PME commerçant avec l'UE perdent de l'argent chaque année en raison des faibles compétences linguistiques de leurs salariés ;
1. Demande au Conseil de l'Union européenne de s'accorder sur le maintien de l'anglais comme langue officielle des institutions européennes ;
 2. Rappelle aux États membres leur possibilité d'adopter une seconde langue officielle au sein des institutions européennes ;
 3. Rappelle l'importance pour tous les États membres de bénéficier du programme Erasmus+⁶ de manière non différenciée afin de promouvoir leurs langues nationales ;
 4. Invite la Commission européenne à augmenter le budget dédié au multilinguisme afin de donner une plus grande visibilité aux langues moins représentées dans les institutions européennes ;
 5. Encourage les États membres à mettre en valeur l'héritage linguistique et culturel de l'UE par la promotion d'initiatives tels que :
 - a. la journée européenne des langues⁷,
 - b. le Parlement Européen des Jeunes ;
 6. Invite la Commission européenne à adapter et élargir le programme Erasmus+ à l'enseignement secondaire ;
 7. Promeut la mise en valeur de programmes scolaires spécifiques tels que Abibac,⁸ Bachibac⁹ et Esabac¹⁰ afin d'améliorer les compétences linguistiques des élèves ;
 8. Demande la création d'une chaîne de télévision européenne contenant des programmes valables en version originale ainsi que des sous-titres disponibles dans les 24 langues officielles ;
 9. Propose aux entreprises le développement de cours de langues qui seraient spécifiques aux pays d'exportation de ces dites entreprises.

⁵ https://europa.eu/european-union/topics/multilingualism_fr

⁶ Erasmus+ est un programme de la Commission européenne. Il couvre plusieurs champs : l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

⁷ A l'initiative du Conseil de l'Europe la Journée européenne des langues est célébrée chaque année le 26 septembre depuis 2001.

⁸ L'Abibac est un programme scolaire permettant de délivrer le baccalauréat français et le baccalauréat allemand appelé Abitur

⁹ le Bachibac est un programme scolaire permettant de délivrer le baccalauréat français et le baccalauréat espagnol appelé bachillerato

¹⁰ L'Esabac est un programme scolaire permettant de délivrer le baccalauréat français et le baccalauréat italien appelé l'Esame di Stato



Motion pour une résolution par la Commission des Affaires étrangères (AFET)"

Au vu des divergences nationales vis-à-vis de la reconnaissance de l'esclavagisme et des occupations de territoires, quelle position l'Union Européenne doit-elle adopter face à son passé colonial afin d'assurer des relations diplomatiques apaisées ?

Soumise par : ARDILLON Blaise, CLERMONT Thomas, DELONGVERT Camille, GUILLOTIN Carla, LESCOT Célia, MARCHAL Constance, MARTIENNE Agathe, MAZIN Maëliiss, METZGER Joé, SIMON Juliette et TROUBLE Elisa (délégués) *
CARR Shirley et WUERSTEN Arthur (présidents de commission)

Le Parlement Européen des Jeunes,

- A. Insistant sur le fait que l'assimilation culturelle dont sont victimes les pays colonisés est la conséquence d'un passé influencé par le colonialisme,
 - B. Vivement concerné par le fait que l'oppression des traditions locales est ancrée dans l'histoire des territoires concernés, plus spécifiquement en influençant :
 - i. les langues nationales,
 - ii. l'éducation,
 - iii. la tradition culinaire,
 - C. Alarmé par l'existence d'inégalités économiques concernant les territoires précédemment colonisés, notamment :
 - i. dans les accords économiques avec l'Union européenne (UE),
 - ii. dans la dépendance de ces territoires sur l'aide internationale,
 - D. Réalisant que les anciennes colonies sont sujettes à des inégalités sociales,
 - E. Déplorant le manque de responsabilités prises par les Etats membres concernant leur passé colonial et leur implication dans l'esclavagisme,
- À
- F. Conscient de l'actuelle exploitation par les Etats membres des pays colonisés, spécifiquement :
 - i. de leurs ressources naturelles,
 - ii. de la main-d'oeuvre locale,



- G. Prenant en compte le fait qu'une occupation militaire de territoires précédemment colonisés accentue le passé colonial desdits territoires,
- H. Conscient du fait qu'une occupation d'un territoire nuit aux relations diplomatiques entre l'occupant et l'occupé ;
1. Reconnaît le besoin pour les territoires précédemment colonisés de récupérer leur identité nationale ;
 2. Recommande au système éducatif des anciennes colonies d'introduire l'apprentissage de la langue nationale ;
 3. Propose la promotion de produits locaux et de l'artisanat dans le but d'influencer le regain de l'identité nationale ;
 4. Soutient des lois telles que la Loi Taubira¹¹ qui vise :
 - a. à reconnaître l'esclavage et le trafic d'esclave en tant que crime contre l'humanité,
 - b. l'apprentissage de ces atrocités dans le cursus scolaire des Etats membres,
 - c. le développement d'un corps académique sur le sujet de l'esclavage dans les Etats membres ;
 5. Encourage l'UE à aider les anciennes colonies à prendre des mesures concernant les droits des employés avec l'implémentation :
 - a. de conditions de travail respectueuses,
 - b. d'un salaire minimum ;
 6. Demande que l'implémentation des droits des travailleurs soit une condition sinequanone lors des négociations entre l'UE et d'autres pays étrangers ;
 7. Fait appel à la Commission européenne pour évaluer équitablement les intérêts de l'UE et des producteurs locaux de pays en voie de développement lors de négociations et d'accords commerciaux.

¹¹ Taubira Law (2001) : introduced by the French government in May 2001 (Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000405369&categorieLien=id>)

(%ème Gygg]cb`bUh]cbU`Y`Xi`DUF`Ya`Ybh`9i`fcd`fYb`XYg`>Yi`bYg`l` :`fUbW`
9bgYa`V`Y`gMt`U]fY`Gh`>UMéi`Yg`XY`7ca`dcgh`Y`Y`l`@Y`Di`n!`Yb!`J`Y`Um`
%`!`&%bcj`Ya`VfY`&\$%`´



Motion pour une résolution par la Commission Culture et Education (CULT)

Nazisme, stalinisme, fascisme... L'Union Européenne s'est construite sur la formule « plus jamais ça » face à un héritage lourd à porter. Alors que les derniers survivants de ces périodes disparaissent, comment l'Union Européenne et ses Etats Membres peuvent-ils encourager la sensibilisation de l'opinion européenne aux crimes commis par les régimes totalitaires ainsi qu'un travail critique concernant la responsabilités des protagonistes dans les conflits, tout en favorisant le devoir de réconciliation entre les peuples ?"

Soumise par : BARBARY Camille, BOUCHON Agathe, CHAPEL Astrid, DORRANI Noushine, DUHÉ Charlotte, ESSAÏDI Charlotte, GANNAC Léo, GASPAS Chloé, LAVABRE Quentin et MORAND Tristan (délégués) *
KOŠENINA Oskar (président de commission)"

Le Parlement Européen des Jeunes,

- A. Observant que les décisions prises et actions accomplies par les Etats Membres par le passé influencent grandement l'image de ces pays aujourd'hui,
- B. Reconnaissant que la perception publique de l'implication des Etats Membres dans les événements historiques liés aux guerres est inégalement répartie parmi ces Etats,
- C. Insistant sur l'importance de se souvenir du passé sans préjugés ou généralisations pour les pays dont les actions passées ont conduit à des crimes de guerre,
- D. Rappelant l'importance du respect de la liberté d'expression et de la diversité d'opinions,
- E. Profondément troublé par le manque de connaissance quant à l'accès à des informations factuellement correctes et compréhensibles,
- F. Insistant sur la nécessité de maintenir les valeurs démocratiques dans la société,
- G. Conscient des répercussions potentielles de la montée au pouvoir des mouvements nationalistes et partis d'extrême-droite,

(⁰ème Gygg]cb`bUh]cbU`Y`Xi`DUF`Ya`Ybh`9i`fcd`fYb`XYg`>Yi`bYg`l`':`fUbw`
9bg`Ya`V`Y`gM`U]fY`Gh`>UM`ei`Yg`XY`7ca`dcgh`Y`Y`l`@`Y`Di`n`Yb!`J`Y`Um`
%`!`&%`bcj`Ya`VfY`&\$%`



- H. Alarmé par le contexte international actuel poussant les peuples à privilégier la sécurité à la liberté, contribuant à la montée des partis extrémistes,
- I. Profondément concerné par le manque d'attention consacré à l'histoire dans le cadre des institutions éducatives dans le domaine de l'éducation civique ;
1. Fait appel aux Etats membres pour mobiliser des ressources supplémentaires afin de recueillir et promouvoir les témoignages des victimes de guerre au nom du devoir de mémoire ;
 2. Incite la Commission européenne à créer une "Journée de commémoration des victimes des régimes totalitaires" pour favoriser la connaissance de ces événements ;
 3. Attire l'attention des Etats membres sur le besoin de programmes d'éducation formelle et non-formelle pour réduire le manque de connaissance sur l'histoire du totalitarisme ;
 4. Encourage la Commission européenne à accroître le soutien financier et matériel apporté aux programmes et initiative tels qu'Erasmus+¹² qui éduquent les citoyens à la compréhension culturelle ;
 5. Appelle la Commission européenne à créer une campagne médiatique à l'échelle de l'Union européenne visant à promouvoir la compréhension mutuelle et la sensibilisation à l'histoire du totalitarisme ;
 6. Exprime son soutien pour les media indépendants réalisant des reportages sur le sujet des régimes politiques ;
 7. Soutient le développement d'une coopération stratégique entre les Etats membres pour réduire le besoin de mesures sécuritaires.

¹² Erasmus+ est un programme de la Commission européenne. Il couvre plusieurs champs : l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.



Motion pour une résolution par la Commission des Droits de l'Homme (DROI)

Le séquençage du génome humain et le développement de nouvelles technologies dans le domaine génétique pose de nombreuses questions sur le plan éthique. Quelles mesures l'Union européenne peut-elle adopter pour permettre les avancées nécessaires à la recherche (thérapies géniques) tout en évitant ces possibles dérives (droit à la vie privé, marchandisation, eugénisme ...) ?"

Soumise par : BOURGEON Timothé, CATTELIN Pauline, DURCIK Léna, ELIE Vaslav, ENSELME Ilse, GRILLET Emma, LEPECHEUR Chloé, MARTINEZ Elisa et RASTOIN Violette (délégués) · DOROSHENKO Olga et SULVIC Adèle (présidents de commission)

Le Parlement Européen des Jeunes,

- A. Étant tout à fait conscient que l'intérêt grandissant de la part de la communauté scientifique vis-à-vis de l'ADN humain et le progrès technologique rapide ont permis la mise en place du Projet Génome Humain¹³,
 - B. Attendant des nouvelles techniques de séquençage qu'elles soient capables d'éliminer les troubles héréditaires, en changeant la structure des génomes à l'aide d'outils tels que la technique du clonage positionnel¹⁴,
 - C. Réalisant que les recherches scientifiques pourraient aboutir à la découverte de médicaments moins coûteux pour soigner certaines maladies,
 - D. Profondément concernés par le risque de diffusion d'informations confidentielles touchant à la génétique, pouvant en outre entraîner la violation du principe de vie privée inscrit dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme¹⁵,
- Á
- E. Gardant à l'esprit que les entreprises ont les moyens de s'assurer un monopole sur les découvertes

¹³Le Projet Génome Humain est un projet de recherche scientifique international dont l'objectif est d'établir le séquençage de l'ADN humain et d'identifier et de cartographier tous les gènes du génome humain, d'un point de vue à la fois physique et fonctionnel

¹⁴ Le clonage positionnel est une technique visant à isoler et à cloner un gène, comme par exemple un gène associé à une maladie

¹⁵ <http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/0900001680063776>



scientifiques, entraînant entre autres le ralentissement des recherches et la hausse des prix sur des traitements innovants,

F. Craignant l'émergence d'une nouvelle capacité à modifier artificiellement les attributs des individus pouvant en faire des surhommes et risquant de fait d'être utilisée afin de servir des intérêts politiques ;

Á

1. Invite les États membres à établir une collaboration entre leurs centres nationaux de recherche médicale dans le cadre des recherches sur les modifications génétiques, afin de stimuler le développement de cette branche scientifique ;
2. Encourage les institutions d'enseignement médical à créer un département spécifique dédié au séquençage du génome humain¹⁶ ;
3. Souligne la nécessité pour les États membres d'aider financièrement leurs centres nationaux de recherche médicale travaillant sur la question de l'eugénisme¹⁷ ;
4. Rappelle en outre aux États membres de respecter les articles 7 et 8 des Principes d'éthique médicale européenne¹⁸ sur le secret professionnel, adoptés par le Conseil Européen de l'Ordre des Médecins¹⁹ ;
5. Incite l'Office Européen des Brevets²⁰ à limiter la durée des brevets liés à des découvertes sur le séquençage du génome humain à un an seulement, afin d'éviter le monopole des ressources dans ce domaine de recherches ;
6. Suggère aux États membres d'interdire l'usage de ces méthodes sur les gènes humains en dehors du cadre des soins médicaux ou de l'éradication d'un trouble héréditaire ;
7. Soutient la création d'une commission spéciale de contrôle chargée de surveiller et de lutter contre l'accroissement des cas d'eugénisme et les usages illégaux des nouvelles techniques.

¹⁶ Le séquençage du génome humain est l'étude de l'ordre des gènes et des chromosomes dans le génome humain

¹⁷ L'eugénisme est un ensemble de croyances et de pratiques visant à améliorer la qualité génétique de la race humaine

¹⁸ http://www.ceom-ecmo.eu/sites/default/files/documents/principes_dethique_medicale_europeenne_1987-1995_ceom_cio.pdf

¹⁹ <http://www.ceom-ecmo.eu/>

²⁰ <https://www.epo.org/index.html>



Motion pour une résolution par la Commission de l'Emploi et des Affaires sociales (EMPL)"

En s'inspirant de la diversité des modèles d'intégration au sein de l'Union Européenne, quelle position l'Union Européenne et ses Etats Membres doivent-ils adopter concernant la prise en compte des confessions religieuses minoritaires dans le monde du travail, et si oui comment ? "

Soumise par : ALVARGONZALEZ Ines, BONIN Mélanie, BUCHARD Alice, HERRMANN Emma, LARGUET Claire, MAZILLE Arnaud, PASSINGE Clément, RANDO Mathias, VESCIO Frédéric et VIERSOU Laura (délégués) *
KHUDGARYAN Ashot et TOUZANNE Robin (présidents de commission) *

Le Parlement Européen des Jeunes,

- A. Réalisant que l'isolement des pratiquants de religions minoritaires peut mener à des cas de stigmatisations dans l'entreprise,
- B. Regrettant vivement que la présence de signes et de célébrations religieuses puissent créer des tensions et des malentendus au sein de l'entreprise,
- C. Profondément troublé par la forte contribution des médias à la création d'une image négative des minorités religieuses,
- D. Regrettant que la Directive 2000/78/CE de la Commission européenne sur le respect de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail²¹ ne soit pas respectée sur chaque lieu de travail,
- E. Alarmé par le fait que la pratique d'une religion puisse influencer négativement le processus d'embauche,

²¹ Directive 2000/78/CE de la Commission européenne

[@q H0 :iÈ^cÈ~ :\[\] aÈ~ P^* aÈB } c} œUËYVÑr i aV^ \^ cK GccÈcè i Å](#)

(%ème Gygg]cb`bUh]cbU`Y`Xi`DUF`Ya`Ybh`9i`fcd`fYb`XYg`>Yi`bYg`l`':`fUbW`
9bgYa`V`Y`gMt`U]fY`Gh`>UMéi`Yg`XY`7ca`dcgh`Y`Y`l`'@Y`Di`nH`Yb!`J`Y`Um`
%`!`&%bcj`Ya`VfY`&\$%`'



1. Appelle au lancement de campagnes médiatiques pour une meilleure compréhension du fonctionnement du monde du travail par les pratiquants des religions minoritaires ;
2. Incite les syndicats patronaux et salariaux à entretenir un dialogue productif en créant des passerelles dans le but de résoudre les problèmes de la religion en entreprise ;
3. Fait appel à la diffusion de campagnes publicitaires dénonçant les discriminations des religions minoritaires dans le monde du travail ;
4. Demande à ce que la Directive 2000/78/CE de la Commission européenne sur le respect de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail soit rigoureusement appliquée afin que les religions minoritaires soient autant prises en compte que les majoritaires ;
5. Condamne toute tentative de discrimination d'une religion minoritaire à l'échelle institutionnelle.



Motion pour une résolution par la Commission de l'Environnement, de la Santé publique et de la Sécurité alimentaire (ENVI)

Suite à la création du catalogue européen des semences, certaines graines y sont référencées, notamment les hybrides utilisées dans l'industrie agroalimentaire, d'autres non, tels les plants anciens. Au vu de l'interdiction d'échanger et de cultiver les semences non cataloguées, comment l'Union Européenne peut-elle trouver un équilibre entre traçabilité des plants et préservation de la diversité du patrimoine génétique ?

Soumis par: BERGER Pauline, BOISSARIE Mathilde, CLEMENTE Ambre, HAMELIN Adèle, HENAO Ingrid-Tatiana, JOBERT Emma, MORZADEC Camille, PAILHES Emma, PINEAU Emilie, PRA Yann et REBOUL Clément (délégués) *
BARONTI Sunita et DENJEAN Eve (présidentes de commission) *

Le Parlement Européen des Jeunes,

- A. Alarmés par le fait que les plantes hybrides²² menacent de plus en plus de semences paysannes qui commencent à disparaître, exclues du catalogue européen des espèces potagères²³ et par conséquent, du marché,
- B. Regrettant vivement que la Commission européenne privilégie le rendement de l'agriculture à la préservation de la biodiversité,
- C. Affirmant que les lois de l'Office Communautaire des Variétés Végétales (OCVV)²⁴ sont bien trop restrictives et onéreuses pour les petits producteurs, devenant dépendants contre leur gré aux graines rendues disponibles par la loi,

À

²² organisme issu du croisement de deux variétés différentes, présentant des caractéristiques génétiques

²³ Somme des catalogues des Etats membres de l'Union européenne et de certains pays de l'AELE et regroupant les variétés d'espèces potagères commercialisables dans l'ensemble de ces pays.

²⁴ l'OCVV est l'organisme qui décide quelles variétés peuvent entrer dans le catalogue européen des semences, ce qui leur permet de devenir commercialisables.

- D. Observant que la production de plantes hybrides, gorgées d'engrais et de produits chimiques, perturbe la préservation de l'environnement et de la biodiversité,
- E. Profondément troublés par l'important manque d'informations et de transparence pour le consommateur vis-à-vis de l'origine des espèces hybrides existantes, compromettant ainsi sa sécurité alimentaire ;
1. Incite l'OCVV à stopper la standardisation des semences et la discrimination évidente des plants anciens lors de l'inscription dans le catalogue, en modifiant les critères d'entrée ;
 2. Demande le lancement d'une aide financière par la Commission européenne pour les agriculteurs cultivateurs de plants anciens, afin d'encourager la revalorisation de la biodiversité ;
 3. Invite la Commission européenne à rendre les prix d'inscription au catalogue proportionnels à la capacité économique des agriculteurs, dans une perspective d'équité ;
 4. Encourage la Commission européenne à créer de nouveaux catalogues qui, en isolant les plants hybrides, les rendront plus visibles ;
 5. Propose la sensibilisation des citoyens européens sur les plants anciens par :
 - a. le financement de jardins collectifs dans les communes où les citoyens issus de toutes les générations pourront cultiver diverses semences potagères,
 - b. l'organisation d'événements de sensibilisation de différents formats (films d'animation, conférences, programmes télévisés éducatifs, interventions dans les milieux scolaires) ;
 6. Appelle l'OCVV à rendre publiques les données de composition des variétés hybrides, qui aujourd'hui sont tenues confidentielles lors de leur entrée dans le catalogue.

Á

"



Motion pour une résolution par la Commission des Droits de la femme et de l'Egalité des genres (FEMM)

Suite aux excuses officielles du gouvernement de Grande-Bretagne pour le traitement dégradant du mathématicien Alan Turing, comment améliorer la visibilité du rôle des femmes et des personnes LGBTIQ dans l'histoire européenne?

Soumise par : BENABDALLAH Yasmine, CORRIERAS Lucie, DOGU Seyma, EVEN Cassandra, GOURVES Sixtine, FORTIN Lise, JEANNIN Fritz, PINEAUD Valentine, SIMONPIETRI Matteo, et YAICHE Sofia (délégués) *
ARZIMAN Manon et KOTZIAS Nikos-Pavlos (présidents de commission) "

Le Parlement Européen des Jeunes,

- A. Profondément troublé par les persécutions subies par la communauté LGBTIQ, comme le fait que l'homosexualité ait longtemps été considérée comme une maladie mentale,
- B. Remarquant également que la souffrance de la communauté LGBTIQ est née de la liaison entre un système puritain et totalitaire ainsi qu'une orientation sexuelle jadis interdite pour eux,
- C. Ayant examiné que dans le domaine de l'enseignement les femmes et la communauté LGBTIQ ne sont pas assez reconnues pour leurs actes mémorables,
- D. Réalisant que malgré la prise de certaines mesures dans certains Etats membres, comme en Suède et en France²⁵, pour lutter contre l'absence des femmes en position de pouvoir dans l'Union Européenne en matière d'affaires publiques, les femmes rencontrent toujours des difficultés,
- E. Observant qu'en termes d'emploi, les femmes et les personnes LGBTIQ ont souvent un poste moins valorisant que les hommes, en dépit d'un taux de réussite généralement plus élevé dans l'enseignement²⁶,

²⁵ En Suède, il y a 57% de femmes dans le gouvernement, 50% en France alors que dans certains pays, il y en a moins ou pas du tout comme en Hongrie ou encore en Grèce en 2015.

²⁶ Selon l'INSEE, au baccalauréat 2015, il y eu un taux de réussite de 90,1% pour les filles (toutes filières confondues) et 85,6% pour les garçons. http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=natfps07237



F. Désirant profondément changer les conditions qui ont mené à cette situation déplorable ;

1. Appelle les pays membres de l'Union Européenne à créer un forum d'experts composé d'historiens dans l'optique de mettre en avant des personnes mémorables peu présentes dans la mémoire commune en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle ;
2. Souhaite la mise en place par les gouvernements au sein de l'Union Européenne d'un programme de sensibilisation évolutif dans le cadre scolaire vis-à-vis des problématiques auxquelles font face les femmes et les membres de la communauté LGBTQI ;
3. Incite à une campagne publicitaire qui serait diffusée dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne afin de sensibiliser la population à la reconnaissance de la femme comme une citoyenne à l'égal de l'homme tant dans le milieu professionnel que familial ;
4. Transmet une demande aux gouvernements européens pour un respect plus strict concernant les lois en rapport au sanctionnement du harcèlement fréquent des femmes et de la communauté LGBTQI ;
5. Suggère que les Etats membres de l'Union Européenne se réfèrent à l'avis des citoyens sur la question de la parité au sein de leurs gouvernements respectifs;
6. Encourage les Etats membres à reprendre le contenu de leurs programmes scolaires pour s'assurer que le genre et l'orientation sexuelle ne soient pas mis en avant pour expliciter le rôle des acteurs de l'histoire européenne.



Motion pour une résolution par la Commission des Libertés civiles, de la Justice et des Affaires intérieures (LIBE)"

Plusieurs fois centenaires, le peuple Roms a connu et connaît toujours de nombreuses discriminations à travers l'histoire. Comment l'Union européenne et les états membres peuvent-ils assurer la cohabitation entre les traditions nomades et sédentaires en Europe ?

Soumise par : BEUGERAUD Colyne, COMOLLI Emma, DE MAUPEOU Albane, DOUTEAU Margot, DOUVIER Jade, FAVEROLLE Eloïse, HAUDIDIER Juliette, LAWSON-BODY Maëva, ÖZER Aleyna, PINAZO Laurine et WAGNER Noémie (délégués) *
ALMEIDA Carolina et POLLASTRINI Alessio (présidents de commission) *

Le Parlement Européen des Jeunes, "

- A. Ayant remarqué l'inexistence d'un support académique universel pour les élèves et étudiants roms nomades en Europe,
- B. Regrettant l'absence de programmes linguistiques et culturels nationaux pour les citoyens roms récemment sédentarisés dans un Etat membre,
- C. Profondément concerné par le fait que la population rom est perturbée dans le parcours de ses études, considérant que :
 - i. un étudiant rom sur cinq interrompt ses études,²⁷
 - ii. plus de 50% de la communauté rom souffre d'analphabétisme²⁸,
- D. Alarmé par l'intensification de la discrimination des élèves roms,
- E. Tout à fait conscient de l'inégalité d'opportunités d'emplois et la discrimination envers la population rom dans les 28 États membres,
- À
- F. Reconnaissant que le fait d'être nomade mène à des conditions de travail précaires pour les roms,
- G. Observant que la communauté rom souffre quant à l'accès aux soins, comme démontré par le fait que :

²⁷ <http://www.romeurope.org/IMG/pdf/ETUDESCO.pdf>

²⁸ <http://www.touteleurope.eu/actualite/les-roms-en-europe.html>



- i. moins de 40% de la communauté rom bénéficie d'un suivi médical actualisé,
 - ii. seulement 20% de la population rom a accès aux vaccinations obligatoires, ce qui augmente le risque d'épidémies et de maladies,
- H. Profondément concerné par les difficultés de la population rom à accéder aux zones de logement leur étant légalement réservées,
- I. Profondément alarmé par la situation d'impasse concernant l'accès aux besoins indispensables de l'homme²⁹,
- J. Regrettant vivement l'absence d'intégration résidentielle de la communauté rom dans la société,
- K. Profondément troublé par le fait que la plupart de la population rom sédentaire réside dans des bidonvilles et logements provisoires ;
1. Fait appel à la Commission européenne, en collaboration avec la CERT³⁰, pour qu'ils développent un serveur destiné à tous les élèves et étudiants européens, recensant les compétences et l'actualité scolaires de chacun pour un meilleur suivi en cas de déménagement ;
 2. Incite la Commission européenne, en coopération avec des écoles publiques des Etats membres, à créer des programmes culturels et linguistiques extrascolaires gratuits ;
 3. Encourage les écoles publiques à instaurer un système de binôme périscolaire, le Pair Program³¹, pour aider et accompagner les élèves en difficulté, ainsi que ceux qui reprennent l'école ;
 4. Recommande l'organisation de rencontres entre les parents, élèves et professeurs, afin d'éviter les possibles injustices causées par des stéréotypes ;
 5. Soutient l'utilisation des Curriculum Vitae anonymes au sein de l'Union européenne ;
 6. Appelle à la formation d'une Organisation Non-Gouvernementale qui développerait le marché artisanal rom ;
 7. Incite à l'instauration d'une organisation européenne pour le contrôle des vaccins obligatoires pour la population rom ;
 8. Demande le contrôle de vaccination dans les entreprises et dans les écoles ;

²⁹ Besoins indispensables de l'homme comme l'eau potable et les installations sanitaires.

³⁰ Computer Emergency Response Team

³¹ Un programme à paires, l'un étant le tuteur et l'autre l'élève.



9. Encourage le Parlement européen à implémenter la loi Besson "Gens du Voyage"³² dans tous les Etats membres ;
10. Suggère une augmentation de 1% à 2% de la taxe imposée par la loi Besson en faveur de la population rom nomade qui bénéficie des zones de logements ;
11. Incite à l'installation d'infrastructures sanitaires dans les zones de Loi de Besson "Gens de Voyage" ;
12. Invite les communes de chaque Etats membres à organiser des événements de rencontres entre les communautés roms et les autres citoyens pour faciliter l'intégration des roms.

Á

³²En France, la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement, dite loi Besson, imposait aux départements d'établir des schémas départementaux prévoyant « les conditions d'accueil spécifiques des gens du voyage » et obligeait les communes de plus de 5 000 habitants à réserver aux gens du voyage des terrains aménagés.

(^oème Gygg]cb`bUh]cbU`Y`Xi`DUF`Ya`Ybh`9i`fcd`fYb`XYg`>Yi`bYg`l`':`fUbW`
9bgYa`V`Y`gMt`U]fY`Gh`>UMéi`Yg`XY`7ca`dcgh`Y`Y`l`@`Di`n!`Yb!`J`Y`Um`
%`!`&%bcj`Ya`VfY`&\$%`

